



12 décembre 2019

Les associations de consommateurs et les fédérations d'obligés s'inquiètent d'une forte augmentation du coût des CEE pour la 5^e période

Alors que l'ADEME présente aujourd'hui son évaluation du gisement d'économies d'énergie dans le cadre de la 5^e période du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), les associations et fédérations souhaitent alerter sur les résultats de cette étude et le niveau d'obligation du dispositif CEE pour la 5^e période qui pourrait en résulter. Si les évolutions supposées se confirment, elles feront supporter aux consommateurs finals environ 18 milliards d'euros de coût sur 3 ans. Ainsi, le dispositif des CEE représenterait environ 5 % des factures énergétiques des Français.

L'ADEME a présenté, ce jeudi 12 décembre, les résultats de son évaluation des gisements d'économies d'énergie pour la 5^e période des certificats d'économies d'énergie (2022-2024).

Les premiers résultats présentés conduiraient à un niveau d'obligations pour la 5^e période des CEE **en augmentation d'environ 30 % par rapport à la 4^e période**. Une telle augmentation se traduirait, à partir de 2022, par un renchérissement du coût des CEE payé par les consommateurs d'environ 18 milliards d'euros sur 3 ans. Le poids du dispositif dans la facture des consommateurs finals s'élèverait à environ 5 %, soit entre 180 € et 200 € par an par ménage.

Les associations estiment que le lien entre le gisement théorique, issu de l'évaluation technique de l'ADEME et le gisement effectivement accessible pour les obligés est surestimé. **La surestimation de ce lien déjà observée pour la 4^e période met sous tension le dispositif générant notamment une accumulation des retards en matière de production de CEE pour les obligés.**

Les associations regrettent l'absence d'analyse économique des propositions et de leur impact sur le, prix du gisement des CEE correspondant. **Le quasi-doublement des obligations entre les 3^e et 4^e périodes du dispositif a conduit à un doublement des prix des CEE et du coût du dispositif pour les consommateurs finals.** Les augmentations annoncées pour la 5^e période pourraient avoir un effet similaire. Il est impératif que l'ADEME estime l'impact de l'augmentation des obligations sur les niveaux de prix de CEE, d'autant plus que **les actions d'économies d'énergie visées seront de plus en plus coûteuses.**

L'efficacité énergétique étant un des principaux leviers à mettre en œuvre pour assurer l'atteinte de la neutralité carbone, il est indispensable de garantir l'efficacité des dispositifs y contribuant.

Les associations recommandent de tirer tous les enseignements de la 4^e période en menant une analyse sur le gisement 2016 et sur les données de production et de prix réalisés durant cette 4^e période. L'objectif est de garantir une évaluation réaliste du gisement d'économies d'énergie que le dispositif des CEE peut capter.

Contact Presse:

Léa RODRIGUE- 01.58.56.69.07 / 06.86.76.31.79

[@ufelectricite](https://www.instagram.com/ufelectricite)